

N° 41866

Le 5 février 2026

February 5, 2026

ENTRE :

Union des consommateurs et
Michael Silas

Demandeurs / Intimés à l'appel incident

- et -

Air Canada

Intimée / Requérante à l'appel incident

- et -

Procureur général du Québec et Président
de l'Office de la protection du
consommateur

Intervenants

JUGEMENT

La requête du procureur général du Québec de le reconnaître comme intimé à la demande d'autorisation d'appel incident et de considérer sa réponse sous ce titre est accueillie. La demande d'autorisation d'appel et la demande d'autorisation d'appel incident de l'arrêt de la Cour

BETWEEN:

Consumers' Union and Michael Silas

Applicants / Respondents on cross-appeal

- and -

Air Canada

Respondent / Applicant on cross-appeal

- and -

Attorney General of Quebec and Président
de l'Office de la protection du
consommateur

Intervenors

JUDGMENT

The Attorney General of Quebec's request to be recognized as a respondent to the application for leave to cross-appeal and to have his response considered as such is granted. The application for leave to appeal and the application for leave to cross-appeal from the judgment of the Court of Appeal of

N° 41866

d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-030343-222, 2025 QCCA 480, daté du 22 avril 2025, sont accueillies avec dépens suivant l'issue de la cause.

Quebec (Montréal), Number 500-09-030343-222, 2025 QCCA 480, dated April 22, 2025, are granted with costs in the cause.

J.C.S.C.
J.S.C.C.